

La CGE multiplie ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes

Au lendemain de la journée de la femme, la CGE tient à rappeler sa mobilisation pour la lutte contre les inégalités femmes-hommes dans l'enseignement supérieur. Le 28 janvier 2013, la CGE co-signait une charte Égalité Femmes-Hommes (F/H), avec Geneviève Fioraso, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre du Droit des Femmes. Dans le cadre de cette charte, le groupe « Égalité femmes-hommes » de la CGE a poursuivi ses actions, en lançant pour la première fois fin 2014, un baromètre de l'Égalité afin de rendre compte de l'Égalité au sein de ses écoles membres.

Une charte Égalité qui rassemble toujours plus d'adhérents

La charte Égalité Femmes-Hommes, co-signée par la CGE, repose sur **les 3 piliers suivants** :

- La **sensibilisation de tous les étudiants et étudiantes** à l'égalité femmes-hommes et à la question du genre au cours de leur scolarité.
- La **mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes** au sein des établissements.
- Le **développement en amont des études supérieures**, et principalement auprès des jeunes filles, d'une politique d'attractivité des cursus de grandes écoles et notamment dans les domaines des sciences et techniques. Si les filles représentent la moitié des effectifs dans les écoles de management, avec des disparités selon les filières (finance plus masculine, marketing plus féminin...), elles ne sont que 24% dans les écoles d'ingénieurs. Depuis plus de deux ans, la CGE a pour rôle d'inciter les écoles membres à adhérer à cette charte. En mars 2013, une soixantaine d'établissements y avaient répondu favorablement. **Aujourd'hui, 101 écoles sont signataires de la charte et ont nommé un référent Égalité au sein de leur établissement.**

Au delà de ces engagements formalisés, le groupe Égalité femmes-hommes de la CGE animé par Marie Sophie Pawlak, responsable des partenariats à l'ESSEC, également présidente de l'association « Elles bougent », travaille avec un réseau de 150 correspondants dont la plupart sont référents Égalité dans leur école. Tous occupent également d'autres fonctions (professeurs, DRH, responsables de communication, administratifs, directeurs, etc.) ce qui assure des profils très variés au sein de ce groupe.

De nouvelles actions pour poursuivre la sensibilisation des écoles

La CGE a lancé fin 2014 **le premier baromètre de l'Égalité**. Envoyé aux écoles à la fin de l'année dernière, il vise à recueillir des données chiffrées pour réaliser un premier état des lieux de l'égalité au sein des 101 écoles signataires de la charte. Il doit surtout, dès 2016, **permettre de mesurer les évolutions notables en la matière**. Selon les premiers chiffres recueillis, **73% des écoles interrogées affirment ainsi développer une stratégie pour l'égalité formalisée**, ayant pour but de pallier les inégalités persistantes chez les diplômés des grandes écoles ainsi qu'au sein des personnels des établissements.

A titre d'exemple, pour remédier à l'écart de salaire d'insertion des jeunes diplômé(e)s, la mise en place de **cours de coaching pour les filles fait partie des premières actions proposées** par le groupe Égalité afin leur permettre de mieux négocier leur salaire de départ et les promotions au cours de leur carrière.

Le groupe Égalité femmes-hommes a en outre réalisé **une vidéo pédagogique « Les enjeux de l'égalité femmes-hommes » à destination des référents Égalité** des établissements membres, qui peuvent l'utiliser comme un SPOC (Semi Private Open Course) pour leurs sessions de sensibilisation auprès des étudiants et du personnel de l'école.

Enfin, le groupe prévoit de lancer en mars 2015 **un concours « stereotype busters » sur la lutte contre les stéréotypes femmes-hommes** à destination des élèves des grandes écoles. Les étudiants sont ainsi invités à mettre en scène, dans des vidéos de 30 secondes à 3 minutes et de façon humoristique, les stéréotypes femmes-hommes, dans la vie quotidienne, la vie professionnelle... Les résultats sont attendus à la fin de l'année académique 2015.

À propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 218 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 218 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 lucille.simon@tbwa-corporate.com
André BISMUTH, Tel : +33 / (0) 1.46.34.77.58 – andre.bismuth@cge.asso.fr